

2. Le maréchal de La Meilleraye, gouverneur du Port-Louis

FRANÇOIS SCHWERER, JEAN-BENOÎT HÉRON (ILLUST.)

L'auteur nous emmène à travers la carrière du marquis de La Meilleraye qui fut envoyé par Richelieu en 1637 au Port-Louis afin d'en achever la fortification.



Le maréchal de La Meilleraye

Le 2 mai 1598, Henri IV a signé avec Philippe II le traité de Vervins par lequel l'Espagne restitue à la France les places qu'elle lui avait prises pendant les Guerres de la Ligue, et parmi elles, Blavet. Cet important port de la côte sud de la Bretagne - que les ducs Jean V et François II avaient déjà voulu fortifier - avait été investi, le 28 août 1590, par Don Diego Brochero. L'un de ses lieutenants, Don Juan de Aquila y avait alors entrepris la construction du « Fuerte d'Aquila ». L'ingénieur qui construisit le premier donjon entouré d'un canal qui se remplissait à marée haute est Christobal de Rojas, celui qui construisit aussi les fortifications de Cadix et qui aménagea la forteresse de Roscanvel, en face de Brest. De cette époque, il ne reste plus aujourd'hui dans la citadelle du Port-Louis que le grand fossé qui précède la demi-lune ainsi que le bastion Desmourier¹ - du nom du notaire royal dont on apercevait la propriété depuis le bastion - et le bastion de Groix². Après ce traité de Vervins, Henri IV qui craignait que le fort serve

1. En 1622 ce bastion était connu sous le nom de bastion de Cossé ; en 1636, on l'appelait le bastion du Havre.

2. En 1622 il était appelé le bastion de Brissac.

aux ligueurs, en avait ordonné le démantèlement. Mais, quelques années plus tard, les ligueurs n'étant plus à craindre, Richelieu fera reprendre les fortifications de la ville qu'il rebaptisera Port-Louis en l'honneur de Louis XIII. Le premier gouverneur chargé de la reconstruction du fort fut le duc de Cossé-Brissac, mais ne le trouvant pas assez dynamique, Richelieu lui enverra son jeune cousin, Charles de La Meilleraye. Celui-ci épousera la fille du duc de Cossé-Brissac, à peine âgée de quinze ans, et deviendra gouverneur du Port-Louis dont il fera l'un des centres de ses principales actions.

Les remparts et les sièges

Au XVI^{ème} siècle, les remparts qui protègent les places fortes doivent pouvoir résister à l'artillerie. C'est ce qui explique la forme qui est donnée aux bastions, avec des angles saillants flanqués d'angles rentrants, afin d'éliminer les angles morts lors des tirs de défense. Cette technique nouvelle était apparue en 1515 à Civita Vecchia mais avait été très largement améliorée en France par l'ingénieur Jean Errard qui commença pour Henri IV les fortifications de Picardie. Selon lui, l'angle saillant des fortifications devait être le plus ouvert possible : « *Tant plus l'angle flanqué est ouvert, tant meilleur il est à cause qu'il fournit plus de corps et qu'il est moins sujet à la démolition* ». Car, tout l'art du siège était d'arriver à ouvrir une brèche dans un bastion afin de permettre aux assiégeants d'investir la place. Errard qui, comme tous les ingénieurs de son temps, n'avait pas prévu l'essor de l'artillerie, construisait des bastions assez imposants pour y accueillir de nombreux fantassins. Ces bastions possédaient des oreillons qui permettaient d'y manoeuvrer les quelques rares pièces d'artillerie qui y étaient installées. Entre deux bastions les courtines étaient d'une longueur telle qu'elles pussent être couvertes par les tirs d'arquebuse des défenseurs postés de part et d'autre. A la base des murs, des fossés rendaient plus difficile l'approche des fantassins ennemis. Toujours pour contrecarrer cette approche, l'on imagina de faire précéder la fortification d'un glacis en forte pente, difficile à escalader et sur lequel l'ennemi ne pouvait faire approcher ses canons.

Si, au XVI^{ème} siècle, le canon était essentiellement une arme défensive, (on utilisait des mines pour pratiquer des brèches dans les fortifications), au siècle suivant le canon étant devenu une arme offensive, on préfère avoir recours à un véritable pilonnage d'artillerie. Cela était moins dangereux pour les hommes, mais il fallait au moins 1 000 coups de canon à bout portant pour faire s'écrouler une maçonnerie. Les sièges sont donc des opérations complexes mettant en oeuvre, de façon coordonnée, de nombreuses techniques qui ne sont pas que militaires. « *Il faut se camper, investir la place, ouvrir la tranchée, faire les approches, dresser les batteries, forcer les dehors, ouvrir la contrescarpe, passer le fossé avec des galeries, attacher le mineur, faire brèche et donner l'assaut* »³.

Quand il prit la direction du royaume, la conquête des villes à l'issue de leur siège n'est pas la seule préoccupation de Richelieu⁴ ; reprenant l'une des préoccupations majeures d'Henri IV et échaudé par le débarquement de Buckingham à l'île de Ré (juste avant le siège de La Rochelle), il s'occupe de fortifier les côtes françaises, par où peuvent débarquer les flottes espagnoles ou anglaises. Il cherche aussi à renforcer la flotte française. A cette époque, « *le vaisseau de ligne classique jauge entre 300 et 400 tonneaux, et porte 22 canons et 12 pierriers. Quant aux bâtiments de jauge inférieure - moins de 300 ou de 200 tonneaux - que l'on appelle dragons, galiotes, hirondelles, pataches, ils peuvent accompagner les forces de haute mer, mais on les utilise surtout pour des missions de garde-côtes, notamment la chasse aux pirates et aux contrebandiers. Alors que les vaisseaux portent des noms à connotation religieuse ou politique, Saint-Etienne, Saint-Louis,*

3. Montecuccoli

4. Pour Jacques Bainville, Richelieu « fut un grand homme d'Etat non pas tant par ses calculs et ses desseins que par l'exacte appréciation des moyens nécessaires pour arriver au but et des rapports de la politique et de l'administration intérieures avec la politique extérieure. C'est ainsi qu'il finit par réussir dans une entreprise où la France se heurtait à plus fort qu'elle » (« Histoire de France », Arthème Fayard, 1924, p. 176).

Saint-Michel, Saint-Pol, etc., ceux des dragons, hirondelles et autres petits bâtiments évoquent la légèreté et l'agressivité : Aigle, Epervier, Faucon, Griffon, Phénix, etc. »⁵.

En 1637 Richelieu, trouvant que le duc de Brissac ne montre pas assez d'ardeur pour construire les défenses du Port-Louis, y envoie son cousin Charles de la Porte, marquis de La Meilleraye. Celui-ci, après quatre ans de veuvage, épouse, en secondes noces, la fille de François II duc de Brissac, Marie de Cossé-Brissac, laquelle lui apporte 400 000 livres de dot. Le mariage fut célébré le 20 mai 1637. A la suite de ce mariage il achète à son beau-père la charge de lieutenant-général du Roi en Bretagne 400 000 livres, exactement le montant de la dot apportée par sa femme ! Il est vrai que l'on considérait qu'un gouvernement de province rapportait alors plus de 50 000 livres par an si l'on y inclut tous les avantages annexes. Car « *ce ne fut jamais un secret que le revenu des gouverneurs ne se limitait pas à leurs appointements officiels. Bien plus importantes étaient les recettes parallèles, voire cachées et illicites, que leur valait leur charge et qui rendaient souvent certains gouvernements plus lucratifs que d'autres* »⁶. Cependant ce n'était pas la Bretagne qui était, loin s'en faut, la plus généreuse avec ses gouverneurs. Officiellement elle ne lui versait, si l'on peut dire, qu'un peu plus de 15 000 livres par an. A ces responsabilités nouvelles s'ajoute aussi la charge de gouverneur de Nantes⁷. Si l'on en croit Tallemant des Réaux, Marie, qui a vingt ans de moins que son mari, « *est jolie et chante bien* ».

De la reconstruction de la citadelle au développement commercial

C'est donc en 1637 que le marquis de La Meilleraye (il a alors 35 ans) arrive au Port-Louis afin d'y achever d'en faire une place forte pour la défense des côtes. Il confie à l'ingénieur Destouches le soin de faire ce qui est nécessaire « *non seulement pour empêcher l'effort des ennemis au cas qu'ils eussent mis pied à terre, mais aussi pour empêcher leur entrée dans le port* ». Cette année-là, « *avant les vendanges, la citadelle de Port-Louis possède en cave [pour les besoins des marins qui partent au loin et des hommes de la garnison] 310 000 litres de vin !* »⁸.

En 1639, le marquis de La Meilleraye qui était déjà Grand maître de l'artillerie, est fait maréchal de France au siège de Hesdin. Cet honneur qui lui est fait servira par la suite à la gloire du Port-Louis, car ce nouveau « cousin du Roi de France » a désormais tous les moyens de développer la ville. C'est au cours de cette année qu'il fait achever la demi-lune à l'entrée de la citadelle du Port-Louis, laquelle avait été commencée en 1636, à la demande et sur les plans de Richelieu, par l'architecte Nicolas Gilles. En 1642, il fera construire le bastion Saint-Nicolas pour achever la défense de la citadelle en prolongeant ainsi le chemin couvert vers le sud. Comme tous les grands « assiégeurs » de son époque, il fut donc aussi un bâtisseur de défenses.

Après avoir achevé la citadelle, en 1649 le marquis de la Meilleraye commence la construction des remparts de la ville qui ne seront achevés qu'en 1653. La plus importante tour des remparts est baptisée tour Saint-François par le maréchal de La Meilleraye lui-même qui voulait ainsi rendre un hommage particulier à saint François d'Assise, fondateur des Récollets. A l'époque la tour n'était pas encore couverte d'un toit d'ardoises ; celui-ci ne sera installé qu'au XIX^{ème} siècle lorsqu'un appareil à signaux optiques y sera monté. C'est ce qui explique qu'on l'appellera pendant un temps la « tour optique ».

Force est de constater que le maréchal de La Meilleraye ne fut pas uniquement un simple « bâtisseur de murailles » ; il utilisa toutes les qualités naturelles du Port-Louis pour en faire un centre de rayonnement important dont le développement se poursuivra après sa mort de l'autre côté du Blavet sur un terrain vague appartenant alors au duc de Rohan-Montbazan, le Faouedic. Et cela deviendra Lorient.

5. R. et S. Pillorget, « France baroque, France classique », Robert Laffont, 1995, p. 308.

6. J. Bergin « Pouvoir et fortune de Richelieu », Robert Laffont 1987, p. 94.

7. Alors qu'une telle charge rapporte habituellement 6 000 livres par an, celle de gouverneur de Nantes ne rapporte que 3 600 livres.

8. A. Croix, « L'âge d'or de la Bretagne : 1532-1675 », Ouest-France Université, 1993, p. 148.

Mais, avant même l’achèvement des fortifications, dès 1642, et toujours poussé par son cousin le cardinal de Richelieu, Charles de La Meilleraye, participe à la fondation de la Compagnie de Madagascar⁹, ou plus exactement la Compagnie française des Indes, encore appelée Compagnie française de l’Orient, dans laquelle il engloutira une grande partie de sa fortune. En fait, la Compagnie avait d’abord été fondée à Nantes par neuf personnes que le maréchal de La Meilleraye n’a rejoint que quelques semaines plus tard en compagnie de quatorze autres « interressez » dont Richelieu lui-même. Ces neuf premiers associés étaient le capitaine de marine Rigault, son instigateur, les conseillers du Roi Pierre de Beausse et Pierre d’Alligre, le banquier Desmartins, le financier Berruyer, le secrétaire général de la marine Julius de Loynes, le trésorier de la marine Levasseur, un marchand parisien nommé Desgorris et Nicolas Fouquet. Et chacun des vingt-cinq « interressez » apporta à la Compagnie une somme de soixante mille livres.

L’île de « Saint-Laurens », comme on l’appelait alors, avait été découverte par les Portugais qui y avaient établi une petite colonie. Mais celle-ci avait été massacrée en 1550. Par la suite, les Anglais et les Hollandais s’y étaient aussi intéressés, sans plus de réel succès. C’est finalement le capitaine du port de La Rochelle, Rigault, qui, ayant réussi à y associer des financiers, lança l’aventure pour la France. Parmi les premiers actionnaires, on trouve en particulier l’alchimiste Beausse qui amena son demi-frère, le naturaliste Etienne de Flacourt et le financier Pierre d’Alligre qui accompagnera le maréchal de La Meilleraye lorsque celui-ci sera nommé surintendant des finances d’une France au bord de la banqueroute en 1648. Le 22 janvier 1642 Richelieu lui fait concéder pour dix ans le droit exclusif « *d’envoyer à Madagascar, & autres isles adjacentes, pour y ériger colannies & commerce, ainsi qu’ils aviseroient bon estre pour leur traficq ; & en prendre possession pour Sa Majesté tres chrestienne* ». La concession est confirmée par le « Roi en son Conseil » le 15 février suivant et ratifiée par Louis XIV le 20 septembre 1643.

Le premier vaisseau qui fut envoyé par la nouvelle compagnie fut le *Saint-Louis* qui ne partit pas du Port-Louis ou de Nantes, comme on aurait pu l’imaginer si le maréchal de La Meilleraye avait alors joué un rôle déterminant dans la Compagnie, ni de La Rochelle mais de Dieppe ; il fut confié au commandement du protestant Coquet. En effet, pour établir la première colonie, Rigault avait recruté à la hâte une douzaine de personnes, pour la plupart des protestants. Malheureusement les trois cents premiers colons installés dans la Grande Île seront massacrés par les indigènes avant 1645 lorsque deux nouveaux vaisseaux y seront envoyés, depuis le Port-Louis cette fois, montrant ainsi l’influence grandissante du maréchal parmi tous les associés.

Si l’on en croit Flacourt, qui fut le deuxième gouverneur de Madagascar à partir de 1648, « *toutes les compagnies (?) ont été fondées sur l’espérance du profit et du gain, quoy que l’on en aye coloré les desseins du beau prétexte de la Religion, du zèle de charité envers les pauvres peuples qui y habitent et de la propagation de la Foy* ». D’un point de vue religieux, ces colonisations furent souvent le théâtre d’affrontements entre les Réformés (comme Pronis et Focquencourt à Madagascar) et les missionnaires catholiques, notamment les Lazaristes et les Récollets¹⁰.

La Compagnie française de l’Orient, étant d’abord une entreprise commerciale, n’a envoyé ses vaisseaux à Madagascar que dans le strict respect des règles mercantiles. Elle le fit cependant avec trop de prudence alors que la petite colonie française qui y était installée aurait eu besoin de relations régulières. Ce que les premiers qui tentèrent l’aventure et qui en revinrent ne savaient pas c’est que l’une des plantes rapportées de Madagascar par Etienne de Flacourt, la *Catharanthus Roseus*, plus connue aujourd’hui sous le nom vulgaire de « Pervenche de Madagascar », allait se révéler quatre siècles plus tard comme un composant des traitements du cancer¹¹. Mais cela, bien

9. Que l’on appelle encore à l’époque île de « Saint Laurens ».

10. La compétition entre les deux ordres, pour participer à l’évangélisation de ces nouvelles colonies fut à l’origine d’une brouille, passagère, entre saint Vincent de Paul et le maréchal de La Meilleraye.

11. Utilisée à l’origine comme coupe-faim, la pervenche de Madagascar a été très rapidement reconnue comme ayant un effet contre le diabète (contesté aujourd’hui dans la mesure où les hypoglycémiques qu’elle contient ne sont véritablement actifs qu’à des doses toxiques pour l’homme) et l’hypertension. En 1958 on découvrit aussi qu’elle

sûr, n'eut aucune influence sur le succès commercial à l'époque.

Au moment où les Français débarquèrent à Madagascar, l'île était presque entièrement couverte de forêts. Le principal fruit qu'ils y trouvèrent, la vavangue, rappelait un peu la nêfle, tant par la forme que par le goût, mais était de moindre qualité. Ils y trouvèrent aussi de nombreux oiseaux, dont la dronte - que les Hollandais avaient baptisée *dod-eer* -, qu'ils chassèrent à la course. Mais, surtout, ils y découvrirent « une espèce de chauve-souris de la grosseur d'une poule et que l'on regardait comme un manger délicat ». Précédemment, les Portugais y avaient débarqué des cabris et les Anglais y avaient introduit des cochons. Les Français, quant à eux, arrivèrent avec un taureau et quelques génisses.

Etienne de Flacourt s'est particulièrement senti meurtri de l'irrégularité avec laquelle la Compagnie envoyait des navires visiter ses comptoirs, tant dans sa vie de couple - puisque sa femme, restée en France, le croyant définitivement perdu au bout de sept ans d'absence, s'est tournée vers un autre homme - que dans sa responsabilité de gouverneur de Madagascar. C'est que, comme le note C. Alibert dans sa présentation de la réédition qu'il fit en 1995 de « L'Histoire de la grande Isle Madagascar », « *la Compagnie oublia vite les hommes qu'elle avait envoyés* »¹², et qui n'étaient qu'à peine au nombre de quarante. Or, ces hommes ne poursuivaient pas tous le même but. Dans la présentation qu'il fit en 1898 du texte de Flacourt, Malotet explique : « *Conquête de territoires, gloire des armes, honneurs, dignités, voilà surtout ce que rêvait Flacourt. Conquête des âmes, bonheur éternel, tel était surtout le but que se proposait le P. Nacquart. L'un aspirait jouer le rôle d'un conquérant et n'avait rien tant à cœur que de plaire à la cour et au roi ; l'autre voulait marcher sur les traces de Saint François-Xavier* ».

Moins d'un an après la mort du maréchal, en 1665, dans son « Discours d'un fidèle sujet du Roy touchant l'establisement d'une compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales », F. Charpentier a expliqué que « *les François ont esté desja à Madagascar sans y rien faire, & que le sieur Flacourt qui a esté Directeur de la Compagnie qui s'estoit faite alors, le donne assez à connoistre par la Relation qu'il en a publié* ». D'après lui, la compagnie a manqué de moyens. « *Une compagnie formée par quelques particuliers en petit nombre, & qui n'avoient pas fourni tout le fond nécessaire pour l'accomplissement d'un si grand desseïn* » nous dit-il. C'est pourquoi il proposait alors, qu'avec le soutien du roi, on fit « *un établissement considérable dans Madagascar, qu'on le commençast avec vigueur, qu'on le poursuivist avec soin, il nous en reviendrait une utilité inconcevable, attendu la bonté & la fertilité du pays, l'humeur facile & laborieuse des habitants, & la situation avantageuse de cette Isle pour le commerce* ». Et pour emporter l'adhésion à ce projet, F. Charpentier concluait : « *tous les habitants de Madagascar sont bonaces, & font paroistre beaucoup de dispositions à recevoir l'Evangile* ». Colbert, après avoir écarté le duc de Mazarin - fils du maréchal de La Meilleraie - et le surintendant Fouquet, prendra en charge la nouvelle Compagnie des Indes.

Les Récollets au Port-Louis

Deux siècles avant ces événements, en 1446, à l'instigation du duc Pierre II de Bretagne (lui-même poussé par son épouse la bienheureuse Françoise d'Amboise), Louis II de Rohan, avait fondé sur l'île de Sainte-Catherine de Blavet un couvent de franciscains cordeliers dont la chapelle fut consacrée par l'évêque de Vannes le 7 mars 1450. Après la réforme franciscaine de 1468, ce couvent devindra un couvent de Récollets - de « *recollatus* » qui signifie « recueilli » -.

Le couvent de Sainte Catherine connut bien des malheurs. Au cours des guerres de la Ligue, il

contenait deux alcaloïdes, la vinblastine et la vincristine qui sont utilisés depuis dans les traitements de certains cancers, notamment les leucémies (donc ayant une action cytostatique ou oncolytique). En 2004, le laboratoire Pierre Fabre décida d'implanter sur le site de l'ancienne usine AZF de Toulouse une unité de fabrication de Jaylor (Viflunine), nouveau médicament anti-cancéreux extrait de la pervenche de Madagascar. La culture de cette plante et l'extraction de l'alcaloïde se faisant désormais à Gaillac.

12. édition Inalco-Karthala, p. 36.

se trouva placé entre les factions rivales. Occupé, en 1589, par les Royaux de Locpéran (avant-port de Blavet, le futur Port-Louis), il fut attaqué par les ligueurs d'Hennebont. Avant de se retirer, la garnison incendia la maison et l'église. Grâce aux libéralités de Philippe II d'Espagne, qui soutenait la Ligue, les dégâts purent être réparés assez vite. En 1625, les protestants de Rohan-Soubise, qui, venus de La Rochelle, s'étaient emparés de Port-Louis, mirent une nouvelle fois à sac le couvent de la rade.



L'Île de Sainte Catherine et le moulin du Rollo

En 1653, à la demande du maréchal de la Meilleraye et sur l'autorisation de l'évêque de Vannes, Mgr Charles de Rosmadec (celui qui a reconnu la découverte de la statue de Sainte Anne par Yvon Nicolazic dans son champ du Bocenno, près d'Auray), les Récollets de l'île de Sainte-Catherine, décidèrent de s'établir au Port-Louis. La chapelle de leur nouveau couvent, « dédiée à Dieu, à la Vierge et à saint François, sous

l'invocation de sainte Catherine », fut commencée le 11 novembre 1656. Elle fut construite par l'architecte Louis Trouillard de Lorient. La charpente qui ne sera posée qu'en 1704, fut l'oeuvre de Jacques Godefroy, « maître charpentier de navires »¹³ devenu « maître bâtisseur de vaisseaux ». Dès lors les bâtiments de l'ancien couvent de l'île Sainte Catherine se trouvaient réduits au rôle d'une annexe pour héberger les malades et les convalescents. A la veille de la Révolution, ils reprenaient un peu vie, mais la communauté fut dissoute et les religieux expulsés. Vendus nationalement, les bâtiments ne tardèrent pas à se ruiner et, vers 1870, ils furent entièrement rasés pour faire place à une maison bourgeoise. De l'ancien couvent ne subsiste guère plus que le mur d'enceinte. Quant aux bâtiments du nouveau couvent, ils furent transformés en Hôpital de la Marine après la Révolution et disparurent dans les bombardements alliés de 1945. C'est sur leur emplacement qu'est installée la Gendarmerie actuelle.



13. Pour devenir maître-charpentier de marine, il fallait à la fin du XVIIème siècle, un minimum de trois ans d'apprentissage pendant lesquels la journée de travail commençait à cinq heures du matin pour s'achever à sept heures du soir. Une fois devenu compagnon, il fallait encore passer devant ses confrères un examen et acquitter un droit de réception.



